



La successivité des 5 ans de résidence - naturalisation

Par **BEN HAMIDA**, le **26/06/2015** à **12:34**

Bonjour,

Je me dirige vers vous car, voulant avoir la nationalité française, j'ai une situation un peu particulière.

En effet, j'ai fait mon doctorat à l'Ecole des Mines à Paris et j'ai eu mon diplôme de doctorat avec une régularité de séjour de 4 ans.

Après cela, j'ai quitté la France pour aller travailler en Belgique car je n'ai pas pu trouver un travail en France à l'époque.

Cela fait 2 ans et demi que je suis en Belgique.

Pour des raisons purement familiale, je me trouve obligé de retourner en France et de chercher un travail en tant que Ingénieur R&D.

Normalement j'aurai de grandes chances de trouver un travail vue que j'ai plus que 2 ans d'expérience.

Ma question est: est ce que je dois encore attendre 5 ans pour pouvoir demander la naturalisation?

Dois-je uniquement attendre 1 année pour pouvoir justifier de mes 5 années de résidence régulières?

Est-ce que je fais partie des gens qui doivent déposer le dossier uniquement après 2 ans de résidence?

En attendant votre réponse veuillez agréer mes salutations distinguées.